[Initiale] BP Chargé d'intervention Chaine Photovoltaïque

PUBLIC

Intervenants en toiture en vue de la pose, la maintenance ou le dépannage d'un champ photovoltaïque en toiture ou en hauteur.

PRE REQUIS

Charpentier couvreur ou toute personne destinée à réaliser la pose et le câblage des panneaux photovoltaïques en toiture.

PROGRAMMATION

Durée : 1.5 jours - 10.5 h.
Pers. / session : 8 maxi
Tarif : 450 € HT (TVA : 20%)

DATES & LIEUX

Selon calendrier en ligne :
https://www.fenix-formation.fr

LE FORMATEUR

Ingénieur, dispose de 18 années d'expérience dans la formation et l'ingénierie du Bâtiment.

LE CENTRE DE FORMATION

Fénix Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84730198473 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, référencé QUALIOPI

CONTEXTE

La nouvelle norme NF C18-510 de janvier 2012 (décret N°2010-1018 du 30 août 2010 et décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010) rend désormais obligatoire l'habilitation électrique pour le personnel qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électrique. Cette habilitation, remise par l'employeur à son salarié, spécifie la nature des opérations que ce dernier est autorisé à effectuer.
La présente formation est développée spécialement pour les employés ayant besoin de disposer d'une habilitation de la part de leur employeur en vue de réaliser des tâches d'ordres électriques photovoltaïques.

OBJECTIFS

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à l'employé afin qu'il effectue les tâches suivantes :
- Montage et démontage de connecteurs débrochables
- Manipulation des modules PV
- Connexion des modules PV d'une même chaîne à l'aide de connecteurs débrochables (hors raccordement à une boîte de jonction)
- Lors des opérations de maintenance, assurer en présence et sous l'autorité d'un chargé d'intervention générale Photovoltaïque, les fonctions d'exécutants, pour la mise en oeuvre d'écrans opaques et le nettoyage des surfaces transparentes des modules PV.

EVALUATIONS PRATIQUES & THEORIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir un examen (QCM) d'évaluation des connaissances théoriques, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.
Un contrôle pratique, comprenant exercices écrits et manipulations sur banc d'essai, fait également partie de l'évaluation du participant, auquel une note minimum de 80/100 est exigée.
L'avis favorable délivré par le centre de formation est soumis à l'obtention des notes minimales sur les 2 évaluations.

PROGRAMME

Tronc commun

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu, etc.
Enoncer les effets du courants électriques sur le corps humain (mécaniques d'électrisation, d'électrocution, de brulures, etc.)
Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
Décrire le principe d'une habilitation.
Donner la définition des symboles d'habilitation.
Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
Décrire la bonne conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Module spécifique à la pose de modules photovoltaïques (BP)

Nommer les acteurs concernés par les opérations.
Nommer les limites de l'habilitation BP (Autorisation et interdits, etc.)
Enonces les fonctions des matériels électriques des domaines BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.

Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant
sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques.
Décrire les séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X).